

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
4

Membre excusé
1

Membre absent
0

Séance du jeudi 11 avril 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le onze avril de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 10

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT,
M. Mathieu GARÉ, M. Gilbert GOEPFERT, Mme Danielle GRUMET, M. Raphaël SPADARO,
M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusées avec procuration : 4

Mme Sylvie KUENEMANN procuration à Mme Danielle GRUMET
Mme Maryse LOUIS procuration à Mme Marie ADAM
Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme MEYER
Mme Dominique SCHNEIDER procuration à Mme Josiane FORÊT

Excusée : 1

Mme Rachel BAECHTEL

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2024

DE MIU HOUSE

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

10. Approbation du Budget Primitif 2024

Résidence "Les Glycines"

Il est rappelé que, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1997, ce budget est voté par **nature**, le niveau de vote étant le **chapitre** pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2021, ce budget est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le budget primitif 2024 tient compte du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance ordinaire le 22 février 2024. Il est arrêté comme suit :

| | Budget Primitif 2024 | Budget 2023 (pour mémoire) |
|-----------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 128 700 € | 86 600 € |
| FONCTIONNEMENT | 528 600 € | 445 000 € |
| TOTAL | 657 300 € | 531 600 € |

En 2023, m2A HABITAT a accepté de suspendre jusqu'en 2026 le versement de provisions pour grosses réparations. Cette disposition permet de réduire les charges de fonctionnement.

Ce budget prévoit en section de fonctionnement, l'emploi d'une indemnité d'assurance de 42.000 € liée au sinistre survenu dans la salle commune du 1^{er} étage.

La Ville de Rixheim a voté une subvention de 30.000 € au profit de la Résidence, pour lui permettre de financer la détection de présence, l'appel détresse et le Système de Sécurité Incendie (SSI).

A. La Section de Fonctionnement

A1 : Les Dépenses

| Libellé | Budget Primitif 2024 | Budget 2023 (pour mémoire) | Variation |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 372 600 € | 305 500 € | 22,0% |
| 012 - Charges de personnel | 81 000 € | 81 000 € | 0,0% |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 13 500 € | | |
| 042 - Dotations aux amortissements | 60 400 € | 57 700 € | 4,7% |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 500 € | 500 € | 0,0% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 500 € | 300 € | 66,7% |
| 68 – Dotations aux provisions | 100 € | | |
| TOTAL | 528 600 € | 445 000 € | 18,8% |

Les charges à caractère général (chapitre 011) incluent

- les consommations d'eau et d'énergies (106.000 € / comptes 6061) ;
- l'achat des repas servis les mardis et jeudis aux personnes âgées (40.000 €) ;
- les actions de prévention de la perte d'autonomie, à mener en accord avec la Collectivité européenne d'Alsace (38.600 € / article 6288) ;
- le loyer annuel versé à m2A Habitat est évalué à 71.800 € (article 6132), ainsi que la taxe foncière (45.000 € / article 63512) ;
- les travaux à réaliser suite au sinistre survenu dans la salle commune du 1^{er} étage (42.000 € / article 615228).

A2 : Les Recettes

Le résultat de la section de fonctionnement 2023 est repris au compte 002 (44.740 €).

Le service de repas proposé aux personnes âgées est intégralement financé par les usagers (40.000 € / article 7066).

Le revenu des immeubles, principale ressource du budget de la Résidence, est estimé à 384.800 € (article 752).

L'indemnité d'assurance de 42.000 € est imputée au compte 75888.

.../...

B. La Section d'Investissement

L'amortissement des immobilisations (60.400 € / chapitre 040), l'autofinancement facultatif (13.500 € / compte 021), le Fonds de Compensation de la TVA (7.100 € / article 10222), la reprise de l'excédent de l'exercice 2023 (7.631€ / compte 001) et la subvention d'équipement de la Ville de Rixheim (30.000 € / compte 1318) permettent :

- d'affecter 92.900 € aux travaux (compte 2313),
- d'affecter 7.000 € à l'acquisition de matériel (comptes 21),
- de rembourser l'emprunt accordé par la Ville de Rixheim en 2012, pour le remplacement du système de chauffage de la Résidence (5.400 € / article 168741) et d'amortir la subvention d'équipement versée par la Ville pour cette même opération (13.400 € / article 13918).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- de voter le Budget Primitif 2024 de la Résidence "Les Glycines" tel que présenté,
- d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5 %,
 - Investissement : 7,5 %,
- de constituer les provisions de manière semi-budgétaire,
- de ne déclarer aucun article spécialisé.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 15/04/2024

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER

